

« Association Carter Center Bureau de Tunis »

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Cabinet Emna ESCHEIKH
Commissaire Aux Comptes
Membre de l'ordre des experts comptable de
Tunisie

Rue Ouroud Immeuble Ksour B°4-6
Ennasr II 2037-TUNIS
Tél - Fax : 70 826 505

**Association Carter Center
- Bureau de Tunis**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 Décembre 2023**

Messieurs les membres de l'Association Carter Center - Bureau de Tunis,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée en date du 16 septembre 2024, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Association Carter Center - Bureau de Tunis, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

Ces états financiers présentent :

- | | |
|------------------------|----------------|
| - Un total de bilan de | 80 018 Dinars, |
| - Un résultat | 0 Dinars. |

OPINION

A notre avis, les états financiers de l'Association Carter Center - Bureau de Tunis, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION SANS RESERVES

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause, l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons l'attention que :

- Nous avons été nommés commissaire aux comptes, en date du 16 septembre 2024 ; de ce fait nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique de la caisse dont le solde s'élève au 31 décembre 2023 à un montant de 382 Dinars ;
- A la date du 28 février 2024, le Chief Exécutif Officer (CEO) a pris la décision de suspendre temporairement les activités de la branche tunisienne en raison du manque actuel d'allocation de fonds spécifiques pour la branche tunisienne et ce à partir de la date du 29/02/2024 jusqu'à nouvel ordre.

De ce fait, à partir de cette date, l'Association Carter Center – Bureau de Tunis n'est plus en activité.

RAPPORT FINANCIER ET MORAL

La responsabilité du rapport financier et moral incombe au bureau exécutif de l'Association Carter Center – Bureau de Tunis. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et moral et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'Association Carter Center – Bureau de Tunis dans le rapport financier et moral par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport financier et moral et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier et moral semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport financier et moral, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITE DU BUREAU EXECUTIF POUR LES ETATS FINANCIERS

Le bureau exécutif de votre association est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou

d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport d'auditeur.

RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé à la vérification du respect par l'Association Carter Center – Bureau de Tunis des dispositions du décret-loi 88-2011.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Fait à Tunis, le 19 Février 2025

Le Commissaire aux Comptes
Emna ESCHEIKH



LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023
TELS QU'ILS ONT ETE PRESENTES PAR VOTRE BUREAU EXECUTIF

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs			
Liquidités et équivalents de liquidités	B1	80 018	852 490
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	B2	-	52 255
Créances et comptes rattachés			
Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
Autres actifs non courants			
Immobilisations financières	B3	-	73 429
Immobilisations corporelles	B4	-	126 229
Immobilisations incorporelles			
Total Actifs		80 018	1 104 403
Passifs et actifs nets			
Concours bancaires et autres passifs financiers			
Autres passifs courants	B5	88 559	189 599
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Provisions			
Apports reportés	B6	-	788 575
Autres passifs non courants			
Emprunts			
Total des passifs		80 018	978 174
Dotations			
Apports affectés à des immobilisations			
Subventions d'investissements		-	126 229
Autres actifs nets			
Réserves			
Excédents reportés		-	-
Excédent de l'exercice		-	
Total des actifs nets		-	126 229
Total des passifs et des actifs nets		80 018	1 104 403

Etat des produits et des charges

Période du 1er janvier au 31 décembre 2023

En Dinars Tunisiens

	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits			
Cotisation des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement		1 326 415	1 435 467
Apports non monétaires		-	-
Autres apports			
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		126 229	7 502
Autres gains		-	
Total des Produits	R1	1 452 644	1 442 969
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R2	19 714	38 078
charges de personnel	R3	495 623	483 752
Dotations aux amortissements	R4	99 819	7 502
Autres charges courantes	R5	837 488	913 637
Dons et subventions accordés		-	-
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes			-
Total des charges		1 452 644	1 442 969
Déficit des produits sur les charges de l'exercice		-	-

Etat des Flux de Trésorerie

Exercice clos 31 décembre 2023

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents	-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	529 299	2 188 715
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	- 766 657	- 914 903
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	- 276 933	- 399 532
F7- Autres Décaissement des activités courantes	- 296 955	- 53 401
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	- 811 246	820 879
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	133 731
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	62 429
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	38 775	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	38 775	- 196 160
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
F12- Encaissement des dotations		
F13- Encaissement des subventions d'investissement		133 731
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		
F15- Encaissement provenant des emprunts		
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-	133 731
Variation de trésorerie	- 772 471	758 452
Trésorerie au début de l'exercice	852 490	94 038
Trésorerie à la clôture de l'exercice	80 018	852 490

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION

Le Bureau de Tunis de la Fondation Carter Center a été mis en place en juillet 2011 sous la forme d'une association filiale d'une organisation internationale non gouvernementale et à but non lucratif.

Ce bureau a pour objectif de soutenir la Tunisie dans l'organisation d'élections libres transparentes et démocratiques.

La Fondation Carter (Carter Center) est une fondation créée en 1982 par le Président des Etats Unis et prix Nobel de la paix Jimmy Carter, dont le but proclamé est la résolution pacifique des conflits, l'observation des élections, la défense et l'avancée des droits de l'homme, la protection de l'environnement, l'aide au développement, ainsi que la réduction des souffrances humaines.

II- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social s'étend du 1er Janvier au 31 décembre de chaque année.

III- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'Association Carter Center – Bureau de Tunis a procédé en 2023 à l'annulation de tous les contrats de location et a, en conséquence, récupéré le montant de tous les cautionnements donnés pour un total de 63 400 Dinars.

L'Association Carter Center – Bureau de Tunis a effectué le don de toutes ses immobilisations aux différentes associations tunisiennes et étrangères.

IV- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En date du 28 février 2024, le Chief Exécutif Officer (CEO) a pris la décision de suspendre temporairement les activités de la branche tunisienne en raison du manque actuel d'allocation de fonds spécifiques pour la branche tunisienne et ce à partir de la date du 29/02/2024 jusqu'à nouvel ordre.

De ce fait, à partir de cette date, l'Association Carter Center – Bureau de Tunis n'est plus en activité.

V- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'association Carter Center-Bureau de Tunis, arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'organisation Carter Center-Bureau de Tunis sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45

Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL).

Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations ainsi que les charges constatées d'avance.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme.

Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL.

Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	10%
· Matériel informatique	33.33%
Autres machines, matériels et équipements	20%

Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de Régularisation des produits et charges.

Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables.

Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés.

Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération.

Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu.

La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice.

VI- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

B1 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de **80 018 DT** contre un solde de **852 490 DT** à la clôture de l'exercice antérieur. Elle se détaille comme suit :

	2023	2022
Compte bancaire UIB	-	-
ATTIJARI	79 637	819 298
Caisse	382	33 192
TOTAL	80 018	852 490

B2 Autres Actifs courants

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde nul contre un solde de **52 255 DT** à la clôture de l'exercice antérieur. Elle se détaille comme suit :

	2023	2022
Charges constatées d'avance	-	31 055
Avance de fonds pour opérations courants	-	500
Avance de fonds pour déploiement des LTOs		20 700
TOTAL	-	52 255

B3 Immobilisations financières

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde nul contre un solde de **73 429 DT** à la clôture de l'exercice antérieur. Elle se détaille comme suit :

	2023	2022
Caution au titre des locations	-	63 400
Caution douanière	-	10 029
TOTAL	-	73 429

L'Association Carter Center – Bureau de Tunis a procédé en 2023 à l'annulation de tous les contrats de location et a, en conséquence, récupéré le montant de tous les cautionnements donnés pour un total de 63 400 Dinars.

B4 Immobilisations Corporelles

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde nul contre un solde de **126 229 DT** à la clôture de l'exercice antérieur. Elle se détaille comme suit :

	2023	2022
Equipements de Bureau	-	28 025
Meubles de bureau	-	11 680
Matériel Informatique	-	175 156
TOTAL	-	214 861
Amortissement	-	-
Valeur Comptable Nette	-	88 632
		126 229

L'Association Carter Center – Bureau de Tunis a effectué le don de toutes ses immobilisations aux différentes associations tunisiennes et étrangères.

Une partie du matériel informatique a fait l'objet d'une exportation en date du 06 mai 2024 après l'obtention de l'autorisation du ministère de commerce en date du 06 mars 2024.

B5 Autres passifs courants

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de **88 559 DT** contre un solde de **189 599 DT** à la clôture de l'exercice antérieur. Elle se détaille comme suit :

	2023	2022
Receveur des finances	25 957	44 293
CNSS	33 337	55 034
Charge à payer	29 265	86 949
Personnel, Salaires		3 323
TOTAL	88 559	189 599

B6 Apports reportés

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de **(8 541 DT)** contre un solde de **788 575 DT** au 31 Décembre 2022. Elle se détaille comme suit :

	2023	2022
Apports reportés affectés aux charges d'exercices futurs	-8 541	788 575
TOTAL	-8 541	788 575

VII- NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

R1 Subvention de fonctionnement

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de **1 452 644 DT** contre un solde de **1 442 969 DT** au 31 décembre 2022. Elle se détaille comme suit :

	2023	2022
Subventions reçues de l'association mère	529 299	2 224 042
Excédent/Déficit de fonds reçus n-1	797 116	- 788 575
Quote part des subventions d'investissement	126 229	7 502
TOTAL	1 452 644	1 442 969

R2 Achats consommés des fournitures et approvisionnements

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de **19 714 DT** contre un solde de **38 078 DT** au 31 décembre 2022. Elle se détaille comme suit :

	2023	2022
Achat d'électricité STEG	12 839	16 068
Achat d'eau SONEDE	692	412
Carburant	6 183	21 598
TOTAL	19 714	38 078

R3 Charges de personnel

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de **495 623 DT** contre un solde de **483 752 DT** au 31 décembre 2022. Elle se détaille comme suit :

	2023	2022
Salaires et compléments salaires	486 081	471 804
Avantages en nature	9 542	11 947
TOTAL	495 623	483 752

R4 Dotations aux amortissements et provisions

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de **99 819 DT** contre un solde de **7 502 DT** au 31 décembre 2022. Elle se détaille comme suit :

	2023	2022
Dotations aux amortissements	126 228	7 502
Reprise sur provision	-	26 409
TOTAL	99 819	7 502

R5 Autres charges courantes

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de **837 488 DT** contre un solde de **913 637 DT** au 31 décembre 2022. Elle se détaille comme suit :

	2023	2022
Location	265 574	281 630
Entretien et réparation	1 695	1 866
Déplacements, Missions et Réceptions	283 813	319 912
Honoraires	213 199	138 547
Frais postaux et de télécommunication	13 553	14 252
Frais d'impression des rapports et des documents	15 632	20 220
Frais des actions de formation	-	61 920
Services bancaires	4 326	4 401
Autres charges	39 696	70 889
TOTAL	837 488	913 637